



Plan de remboursement surendettement

Par **hd74**, le **24/01/2014** à **22:34**

bonjour

j ai eu une réponse positive pour un plan de remboursement sur 35mois pour un montant de 30 mille euros donc 850€ par mois ma question ai je le droit de refuser ce plan (j ai 15 jours pour répondre) et demander un rééchelonnement plus long sur 60mois par exemple quel serais la procédure ?
merci pour votre aide

Par **JEAN S**, le **25/01/2014** à **16:09**

A conseiller rarement sauf erreurs ou omissions dans le dossier.
la commission prend en compte le reste à vivre et la capacité de remboursement.

On peut toujours contester dans la phase amiable (15 jours) une fois le plan signé par les parties ou sans réponses des créanciers/ou de l'endetté la décision est applicable.

Durée du plan a changé 5 ans au lieu de 8...
grosso modo tant qu'il y a des dettes tous les 5 ans re dépôt
ont peut aussi re déposer quand il y a une situation importante, ou changement dans la vie (vente maison, grosses pertes de revenus enfin dans les cas les plus extrêmes, ce qui n'est pas facile a évaluer
c'est que au terme du plan qu'il faut redeposer suivant les situations (moratoire quasi obligatoire).